

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Ville de Montréal	Séance tenue le 23 avril 2003
	Numéro de la résolution CE03 0856

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386) », afin d'augmenter les limites de hauteur « de 5,5 mètres à 9,0 mètres » à « de 5,5 mètres à 12,5 mètres », et de densité de 1,5 à 2,0 du côté nord du boulevard De Maisonneuve Ouest, entre les avenues Northcliffe et Bulmer, et d'en recommander son adoption à une séance subséquente;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
 - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1020992006
40.001

-

Francine SENÉCAL

Me Marie-France PAQUET, avocate

Vice-présidente du comité exécutif

Greffière-adjointe